



Ordonnance de télécom CRTC 2005-111

Ottawa, le 21 mars 2005

Le Conseil a reçu les demandes suivantes en vue de faire approuver des ententes conclues en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les télécommunications*. Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes indiquées ci-dessous :

Requérante/Partie	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
2034156 Ontario Inc./ MTS Allstream Inc.	Entente cadre d'interconnexion entre ESL (MALI)	8340-O34-200502527	le 28 février 2005
2034156 Ontario Inc./ Fido Solutions Inc.	Entente cadre d'interconnexion entre ESL (MALI)	8340-O34-200502585	le 3 mars 2005
TELUS Communications Inc./Shaw Telecom Inc.	Entente cadre d'interconnexion entre ESL (MALI)	8340-T66-200501157	le 27 janvier 2005, modifiée le 23 février 2005
Fido Solutions Inc./ Rogers Wireless Inc.	Entente relative à l'accès aux services sans fil	8340-F21-200502519	le 28 février 2005

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>